



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT
LE MARDI 3 MAI 2016

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue à l'hôtel de ville le mardi 3 mai 2016 à 18h30, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un employé d'une entreprise privée de messagerie, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Louise Savignac, Thierry Maheu, Mario Perron et Mario Arsenault, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la Loi sur les cités et villes.

Sont présents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, madame et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Louise Savignac, Thierry Maheu, Mario Perron et Mario Arsenault.

Sont absents à cette séance, madame et monsieur les conseillers Gilles Lapierre et Chantale Boudrias.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale et Me Sophie Laflamme, greffière sont présentes.

145-16 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE ENTRE LA VILLE DE SAINT-CONSTANT ET LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE SAINT-CONSTANT ET SAINTE-CATHERINE

Il est PROPOSÉ par monsieur Thierry Maheu APPUYÉ de madame Louise Savignac ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente relative à la fourniture de services en matière de gestion des opérations du Service de sécurité incendie avec la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine.

146-16 TOUTE AFFAIRE SE RAPPORTANT AU DIRECTEUR DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT la création de la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT l'embauche de monsieur Jean Gariépy par la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine à titre de directeur adjoint;

CONSIDÉRANT l'utilisation, par monsieur Gariépy, du véhicule numéro 123-1 et de ses équipements appartenant à la Ville de Saint-Constant;



No de résolution
ou annotation

Il est PROPOSÉ par monsieur André Camirand APPUYÉ de monsieur Mario Arsenault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De procéder à la fermeture du dossier administratif de monsieur Jean Gariépy, directeur du Service de la sécurité incendie, en date du 8 mai 2016, et ce, afin de permettre le transfert de monsieur Gariépy à la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine à titre d'assistant-directeur, et ce, en date du 9 mai 2016.

De permettre l'utilisation, par monsieur Gariépy, du véhicule numéro 123-1 et de ses équipements, et ce, jusqu'à ce que la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine en devienne propriétaire.

De procéder aux versements des diverses banques de temps inutilisées de monsieur Gariépy ainsi que tout montant pouvant être dû à titre d'indemnité pour des vacances accumulées mais non utilisées, et ce, en date du 8 mai 2016.

147-16 APPUI DE LA VILLE – MÉMOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE ROUSSILLON CONCERNANT LE PROJET DE LOI 85

CONSIDÉRANT que la Municipalité Régionale de Comté de Roussillon (MRC de Roussillon) a préparé un mémoire, sur le projet de loi 85 visant l'implantation de deux pôles logistiques et d'un corridor de développement des zones industrialo-portuaires de la région métropolitaine de Montréal, en collaboration avec l'ensemble des 11 municipalités du territoire;

CONSIDÉRANT l'importance du projet de loi 85 pour le développement économique de la MRC de Roussillon;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales veulent réaffirmer l'importance de l'autonomie locale et des pouvoirs en matière d'aménagement du territoire.

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Arsenault APPUYÉ de madame Louise Savignac ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la Ville de Saint-Constant entérine sans réserve le mémoire de la MRC de Roussillon sur le projet de loi 85.

De mandater la Municipalité Régionale de Comté de Roussillon pour présenter le mémoire à la Commission de l'aménagement du territoire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est par la suite procédé à une période de questions.


Jean-Claude Boyer, maire


Me Sophie Laflamme, greffière